



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AVRIL 2021

Délibération n°DEL-2021-0140

OBJET : Attribution d'une subvention à l'organisateur de l'évènement « Parent'Folies, être parent, tout un festival »

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 68
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 6
Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

6.5.21

et affichage le

6.5.21

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le 26 avril 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 20 avril 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Michel BELLIN - CROYAT, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PÉTEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Christophe BORG à Cécile ROBIN, Patricia BAGA à Patrick BEAU, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Pierre FORTE à Françoise MIDALI

Depuis l'année 2017, plusieurs structures de soutien à la parentalité se sont réunies au sein d'un réseau afin de favoriser la mise en lien de leurs actions sur le territoire du Grésivaudan. Ce réseau a abouti à la création d'un festival itinérant, intitulé : « Parent'Folies, être parent, tout un festival ».

Après Crolles (2017), Lumbin (2018) et Pontcharra (2019), le festival se tiendra sur la commune d'Allevard en 2021. Il s'agit de la quatrième édition de ce festival qui répond à deux objectifs principaux :

Permettre des temps d'échanges inter et intra familiaux

Encourager la cohérence entre les acteurs de la parentalité du territoire

Les structures suivantes sont impliquées dans l'organisation du festival : la MJC de Crolles, l'espace de vie sociale Papote, le RAM (Relais d'Assistance Maternel) du Pays d'Allevard, le multi-accueil les Flocons, le multi-accueil Les Poussins, le LAEP (Lieu Accueil Enfant Parent) Le Tacot, le planning Familial, l'association Altacan (ALternative ACcueil et Animation), le collège Flavius Vaussehat et les écoles élémentaires d'Allevard.

Différentes activités seront proposées, telles qu'un espace ludothèque, des ateliers de partage d'activité en famille, ainsi que des espaces de réflexion et de convivialité autour de la question de la parentalité.

Aucune subvention n'a été accordée en 2020 suite à l'annulation de l'édition, initialement prévue le 2 octobre 2020 à Allevard en raison de la crise Covid-19. Cette

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210426-DEL-2021-0140-DE
Date de réception en préfecture : 07/05/2021

demande de subvention concerne donc le report de l'événement de 2020, qui aura lieu le 3 octobre 2021.

La subvention sera versée à la commune d'Alleverd, porteuse de l'édition 2021, coordonnée, cette année, par l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles du Pays d'Alleverd.

Le coût global de l'opération s'élève à 9 000 €. Outre la mise à disposition des locaux et de matériel par la commune d'Alleverd et les structures partenaires, les porteurs de projet sollicite les subventions suivantes :

- Département de l'Isère : 2 000 euros
- CAF : 3 000 euros
- Le Grésivaudan : 4 000 euros

Le montant de la subvention 2021 demandée au Grésivaudan est identique à celui des années antérieures. Le montant attribué au financement de cette action par le Grésivaudan s'élève, comme les années précédentes, à 3 500 €.

Ainsi, Monsieur le Président propose, conformément au BP 2021, d'attribuer une subvention de 3 500 € à la commune d'Alleverd pour l'organisation de l'édition 2021 de l'événement Parent'Folies de l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier, et d'effectuer la décision d'affectation suivante :

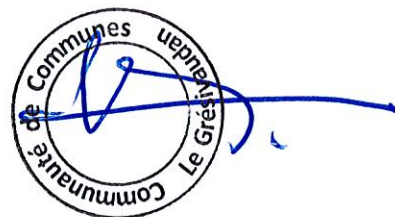
BUDGET PRINCIPAL				
Décision d'affectation				
	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Solactdiv / Cias# / 657341 - subventions de fonctionnement aux organismes public	-3 500€			
Commune d'Alleverd	3 500€			
Total	0 €	0 €	0 €	0 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 26 avril 2021

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210426-DEL-2021-0140-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2021